Syndicat Mixte
pour le SCoT du
Bassin de Vie
d'Avignon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Comité Syndical du 21 Mars 2022

PREF. 84

DCS n°2022-07

Date de convocation : 11 Mars 2022

Délégués en exercice : 48

Titulaires : 28
Suppléants : 1
Absents non remplacés : 19

Quorum d'un tiers des membres* : 17
*Loi de prorogation de l'Etat d'urgence sanitaire du 10 novembre 2021

Votants : 28

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un mars, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes du Pontet, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Pascale BORIES, la Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Paul-Roger GONTARD, M. Claude MOREL, M. Daniel BELLEGARDE, M. Steve SOLER, Mme Jeanine DRAY, Mme Annick DUBOIS, M. Luc ROUSSELOT, M. Joël GUIN, M. Hervé BERENGUER, Mme Pascale BORIES, Mme Nathalie LE GOFF, M. Michel TERRISSE, M. Christian GROS, M. Stéphane MICHEL, M. Fulgencio BERNAL, M. Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWCZ, M. Stéphane GARCIA, M. Claude AVRIL, M. Nicolas PAGET, Mme Claudine MAFFRE, M. Thierry VERMEILLE, M. Xavier MARQUOT, M. Denis SABON, Mme Christine WINKELMANN, M. Pascal CROZET, M. Marc GABRIEL, Mme Christine LANTHELME,

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :
M. Louis DRIEY représenté par Mme Françoise GRANDMOUGIN

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :
Mme Cécile HELLE, M. Joël PEYRE, Mme Aurore CHANTY, M. Patrick SUISSE, M. Franck JOUSSELIN, M. Pierre JOUVENAL, M. Patrick SANDEVOIR, M. Serge MALEN, M. Jacques DEMANDE, M. Yvan BOURELLY, M. Michel DOUCENDE, Mme Isabelle BURE, M. Michel PERRAND, M. Christophe REYNIER-DUVAL, M. Jean-Pierre FENOUIL, M. Yann BOMPARD, M. Fabrice LEAUNE, Mme Patricia LISPAL-GONDRAN, Mme Florence GOURLOT

ÉTAIENT PRÉSENTS SANS VOIX DÉLIBÉRATIVE :

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas PAGET

OBJET : Avis PPA - Projet PLU Avignon

Rapporteur : Pascale BORIES

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.142-5,
Vu la délibération n°2011-30 du 16 décembre 2011 approuvant le Schéma de Cohérence Territorial du Bassin de Vie d'Avignon

Syndicat Mixte
pour le SCoT du
Bassin de Vie
d'Avignon

Vu la délibération n°2019-42 du 9 décembre 2019 arrêtant le projet de révision du Schéma de Cohérence Territorial du Bassin de Vie d'Avignon

La présente délibération expose l'analyse du SCoT du Bassin de vie d'Avignon concernant le projet de PLU de la commune d'Avignon.

Madame la Présidente précise le contexte. Le projet de PLU de la commune a été arrêté le 18 décembre 2021.
Le Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de vie d'Avignon a été sollicité pour émettre un avis sur le dossier de PLU en tant que Personne Publique Associée dans un délai de 3 mois à compter de la réception du dossier, c'est-à-dire avant le 12 avril 2021.

Le projet de PLU via son PADD s'articule autour de quatre grandes orientations :

- Renforcer l'attractivité et le rayonnement d'Avignon : s'affirmer comme centralité du Delta Rhodanien
- Avignon dans une nouvelle dynamique urbaine : conjuguer héritage et invention de la ville de demain
- Réussir la transition urbaine en s'appuyant sur les richesses naturelles et les ressources d'Avignon : vers une ville méditerranéenne durable
- Construire une ville apaisée et des proximités

Ce projet de PLU a fait l'objet d'une analyse plus précise au regard des objectifs déclinés dans le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon, **annexée à la présente délibération**.

Le Bureau Syndical, réuni le Lundi 7 mars 2022, a émis un avis favorable et a fait part de quelques remarques.

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée,

Après avoir entendu le rapporteur,

Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** les termes de la contribution relative à l'analyse du projet arrêté du PLU d'Avignon annexé à la présente délibération
- **EMET un avis favorable** sur le projet arrêté du PLU d'Avignon
- **FAIT PART des remarques suivantes :**
    - L'intérêt de mieux faire ressortir dans les différents documents la position charnière de la commune au sein de son système urbaine et plus généralement de son bassin de vie.
    - Une meilleure précision des densités prévues par typologie d'habitat
    - L'identification dans le cadre de la Trame Verte et Bleue du tracé complet du Canal du Vaucluse, de l'étang de Saint-Chamand ainsi que de l'ensemble des ripisylves présentes sur la commune ou à minima, d'expliciter le choix retenu de ne pas les identifier.

La délibération est adoptée.

Vote du Comité :

- POUR : 28

- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Monsieur Paul-Roger GONTARD n'a pas pris part au vote.

La Présidente,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Acte publié le 29/03/2022

REF. 29.03.22

La Présidente
Pascale BORIES

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON